

## **La colère est mauvaise conseillère.**

Le communiqué de presse, le lendemain du dernier conseil municipal, témoigne d'un excès de colère du Maire. Et si colère il a eu, le Maire ne doit d'en prendre qu'à lui-même. La stratégie de ne pas vouloir répondre à nos questions et nos arguments, de laisser faire de la provocation par des adjoints, ne l'ont pas mis à son avantage. Pour tout dire, il était en grande difficulté. Et ce n'est pas en vociférant sur son opposition qu'il devient plus crédible.

Nos questions sont simples :

Pourquoi le nombre de postes officiellement pourvus inscrits sur les documents budgétaires ne correspond pas aux dépenses réelles ? Notre estimation démontre un écart d'au moins 665 000€ : Pas de réponse !

Pourquoi les dépenses de fêtes et cérémonies sont-elles en augmentation de 39%, en période de crise, à 195 000€ ? Pas de réponse

Pour quelle raison la dette augmente de 200 000€ en un an ? Pas de réponse.

Quand nous démontrons que la dette actuelle de Chantelot est bien de 2.9 millions d'euros, il ne peut le contester. Pourtant il osait écrire que nous avons tort ! Quand nous démontrons, avec les chiffres officiels, que le prochain Maire ne pourra pas emprunter plus de 1.4 millions d'euros entre 2015 et 2020 : Pas de réponse ! (Ce qui signifie qu'aucun investissement ne sera possible en dehors de la dette de Chantelot. Rien de nouveau pour les écoles pendant 5 ans, rien pour le sport, rien pour rien)

Nous ne tombons dans le piège qui consiste à parler de ce qu'il veut. Nous argumentons, nous expliquons, nous condamnons les dérives (exemple les emprunts sur 20 ans), nous jouons parfaitement notre rôle d'opposition : Des questions techniques et stratégiques précises qui le gênent. Bilan des débats : Il ne répond jamais.

Ce n'est pas en traitant les démonstrations de ses opposants « d'âneries » que le Maire construira un vrai débat démocratique. Il esquive, et cela c'est un manque de courage. Les choix faits sont inquiétants, et cela c'est sa responsabilité. Depuis 1982, ni le préfet (qui ne fait qu'un contrôle de légalité), ni le trésorier payeur (qui paient les factures si les crédits sont votés et disponibles) n'ont à contester les choix stratégiques du Maire, élu par le peuple. C'est le rôle des électeurs de changer la politique fiscale.